

## **CAHIER DES CHARGES DU LABEL**

### **« Campus Talents et Territoires de Nouvelle Aquitaine »**

#### **Préambule**

---

La Région Nouvelle-Aquitaine décide de créer le **label « Campus Talents et Territoires de Nouvelle Aquitaine »**, qui a pour objet de soutenir et promouvoir les campus des métiers (et des qualifications pour l'Éducation Nationale<sup>1</sup>) initiés par des filières et des acteurs économiques, **répondant à des enjeux structurels d'orientation, de compétences et d'emploi que la Région juge essentiels pour le développement des territoires concernés**, dans le respect de la feuille de route Néo Terra.

Riche de son expérience dans la création et la mise en œuvre de Campus de formation dont elle a pensé le premier modèle avec Aérocampus qui fait aujourd'hui référence au plan national, la Région Nouvelle-Aquitaine a depuis démultiplié ses initiatives, comme le pôle Cuir–Luxe de Thiviers ou le Ferrocampus.

Forte aussi des liens tissés avec les entreprises, de son engagement dans l'innovation (clusters, ...), du réseau des agences avec lesquelles elle coopère (ADI NA, Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, Alca, ...), de ses investissements en faveur de son patrimoine immobilier dédié à la formation (plateaux techniques, internats, ...) et de son engagement à un développement équilibré des territoires (CADET), la Région Nouvelle Aquitaine souhaite structurer sa réponse aux besoins qui émergent, tant pour des campus existants qui doivent évoluer et s'adapter mieux aux besoins de la Région (comme le Campus des Métiers Terroirs et Gastronomie) que de nouvelles dynamiques à accompagner (comme VitiRev ou le futur campus dédié à la silver économie).

Les enjeux spécifiques à l'économie régionale et à ses territoires nécessitent que les projets soutenus par la Région prennent pleinement en compte ses objectifs propres, dans un contexte de multiplication des sollicitations provoquées par le développement des projets de Campus des Métiers et des Qualifications promus par les établissements.

Le présent label permettra de choisir ceux qui incarnent les ambitions de la Région Nouvelle-Aquitaine pour le territoire et l'économie à partir d'initiatives émergeant du terrain avec des acteurs économiques de référence. Ces initiatives s'inscriront dans les objectifs de Néo Terra, tout comme dans ceux de l'ensemble des Schémas prescriptifs et plans volontaristes que la Région porte (SRADDET, SRDEII, CPRDFOP, Contrats régionaux de filières, ...).

Le label « Campus Talents et Territoires de Nouvelle Aquitaine » sera attribué aux projets qui répondent à quatre objectifs majeurs :

- satisfaire au triple enjeu de **promotion sociale** et de **lutte contre les discriminations, de développement économique et de transition énergétique et écologique**,

---

<sup>1</sup> Label « Campus des Métiers et des Qualifications » (CMQ) : cahier des charges coproduits par les Ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, du Travail, de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, de l'Économie et des Finances

- répondre aux **besoins des territoires** en matière **de compétences et de qualification**, dans une démarche d'anticipation et de prospective,
- organiser les **coopérations entre acteurs** économiques, de l'innovation, de la formation, de l'orientation et de l'insertion afin de répondre aux besoins identifiés par les porteurs du projet
- assurer **l'avenir des établissements** de formation situés dans les **territoires fragiles**.

## **1- Objet du cahier des charges**

---

Le présent cahier des charges précise les conditions d'éligibilité, d'attribution et d'application du label « Campus Talents et Territoires de Nouvelle Aquitaine ».

## **2- Conditions d'éligibilité**

---

Le label « Campus Talents et Territoires de Nouvelle Aquitaine » délivré par la Région s'adresse à un ensemble cohérent d'acteurs de la formation et du développement économique, sur un territoire identifié.

Ce réseau d'acteurs comprendra, notamment :

- Des entreprises (ou groupement d'entreprises de type cluster), dont tout ou partie de l'activité est réalisée (ou envisagée ou sous traitée) sur le territoire identifié, sur une ou plusieurs filières, un ou plusieurs secteurs, comprenant des acteurs économiques de référence,
- Des établissements scolaires publics et/ou privés ou du supérieur,
- Des organismes de formation, privés et publics,
- Des acteurs de la recherche et de l'innovation, privés ou publics
- Des représentants de filières, de branches professionnelles et/ou d'opérateurs de compétences (OPCO),
- Des collectivités locales.

Le choix de la forme juridique support du consortium est laissé à l'appréciation des membres du groupement. Elle doit permettre la mise en œuvre du présent cahier des charges.

## **3- Critères d'attribution du label régional**

---

Au-delà de la nature de ses membres, le campus devra, pour pouvoir prétendre à l'obtention du label « Campus Talents et Territoires de Nouvelle Aquitaine », s'inscrire dans la trajectoire suivante, déclinée à quatre niveaux :

### **A/ Les principes qu'il incarne :**

L'ambition que porte la Région autour des campus « Campus Talents et Territoires de Nouvelle Aquitaine » s'incarne dans la formulation de **plusieurs principes** qui

définissent ces nouveaux outils et conditionnent leur reconnaissance par la Région :

- **Décloisonnement et diversité des acteurs** : contribuant grandement à la valeur ajoutée des « Campus Talents et Territoires de Nouvelle Aquitaine », le dialogue et les collaborations entre les différentes parties qui le composent seront indispensables dans la durée pour que la pluralité de ses membres (secteurs public et privé, entreprises, branches, établissements de formation et de recherche, fablab, pépinières d'entreprises, acteurs de l'ESS, collectivités locales, publics demandeurs d'emploi, salariés ou en voie scolaire, en alternance ou non...) puissent générer la valeur ajoutée attendue ;
- **Unité et densité des actions** : à un niveau à la fois sectoriel parce qu'œuvrant sur des activités ou métiers proches et territorial parce que situés au sein d'un périmètre géographique cohérent, les partenaires partagent le même enjeu, celui faire se rencontrer sur un territoire des compétences et des activités, actuelles ou à développer, avec la masse critique nécessaire pour atteindre l'efficacité recherchée ;
- **Exposition et visibilité des métiers** : sur le site porteur du campus, au niveau des métiers et des compétences développés, avec la préoccupation permanente d'une information innovante et dynamique à l'orientation, mais aussi au niveau des entreprises associées qui seront soutenues pour donner à voir leur exemplarité, au travers d'une reconnaissance explicite ;
- **Innovation et prospective dans les pratiques** : la mise en œuvre de ce double principe rendra possible l'émergence de solutions aujourd'hui confidentielles, telles que la multimodalité, la mixité des parcours et des publics, la prise en compte individualisée des acquis et des besoins, l'intégration des transitions numériques et énergétiques, l'observation de l'évolution des métiers et des besoins de compétences ;
- **Adaptation et préparation au changement** : parce que le changement fait partie de la vie quotidienne et du monde du travail et que son accélération peut marginaliser celles et ceux qui ne l'ont pas maîtrisé, il convient de préparer jeunes et moins jeunes aux compétences qui leur permettront d'évoluer dans un environnement complexe ;
- **Mutualisation et optimisation des moyens** : la créativité recherchée s'appuiera sur le partage et l'échange entre acteurs économiques, de la formation et de la recherche, au niveau de l'ingénierie de formation, de l'organisation, des outils pédagogiques et des plateaux techniques, utilisés pour des fonctions de formation, de vitrine et d'expérimentation de nouveaux procédés ou produits. L'optimisation trouvera son aboutissement dans le financement du campus qui prévoira l'intégration croissante de ressources privées dans son modèle économique ;
- **Ouverture et agilité du projet** : au-delà d'un rayonnement de territoire, le « Campus Talents et Territoires de Nouvelle Aquitaine » devra aussi être ouvert sur le monde d'un point de vue culturel, favorisant les mobilités pour former les citoyens de demain. En effet miroir, les organisations des campus seront agiles, aussi bien dans leur diversité que dans leur capacité à évoluer au fil du temps ;
- **Qualité de l'accueil et de l'accompagnement** : l'exigence formulée à l'égard des campus labellisés portera aussi sur l'engagement des

partenaires à un haut niveau d'accompagnement des publics, notamment par la reconnaissance de la fonction de tuteur en entreprise, d'ambassadeur des métiers dans les écoles, le déploiement de pédagogies nouvelles ou un environnement d'excellence pour la formation.

## **B/ Les objectifs qu'il poursuit :**

### 1/ Permettre la mise en relation d'un besoin et d'une offre de compétences, en favorisant la construction de parcours de formation :

- comportant de l'alternance,
- offrant des débouchés avérés, parce que tenant compte des besoins et spécificités du tissu économique local,
- construits sur mesure à partir d'une identification des besoins et capacités des apprenants,
- permettant une certification finale gage d'une employabilité accrue ou d'un niveau plus élevé qu'au début du parcours, dans une logique de promotion sociale.

### 2/ Offrir un haut niveau de service à chaque partie prenante du campus :

- un accompagnement et un suivi personnalisés pour chaque apprenant, y compris au-delà des aspects formatifs (mobilité, sécurisation, actions culturelles, aide au placement, appui à la création d'entreprises, tutorat...),
- l'animation d'espaces et de temps collaboratifs favorisant l'expérimentation et le partage d'expériences entre professionnels de l'innovation, de l'économie et de la formation,
- la mutualisation des plateaux techniques entre l'ensemble des participants : entreprises, acteurs de la recherche et de l'innovation (incluant le principe des Fablab), organismes et établissements de formation (y compris du supérieur), branches professionnelles, ...
- la mutualisation de l'expertise au profit de l'apprenant et de l'emploi (ressources humaines, outils, supports, ...)

### 3/ Donner aux métiers et entreprises associés au campus une visibilité forte :

- par une information soutenue auprès des établissements scolaires, ainsi qu'auprès du réseau du Service Public de l'Emploi et des réseaux professionnels, sur les métiers visés, les différentes voies de formations, les apports de la mixité, les diplômes obtenus et les compétences développées,
- par une mise à disposition du plateau technique et des locaux à des visites, dans une logique d'information et d'orientation,
- par une sollicitation des agences associées à la mise en œuvre des politiques de la Région (ADI NA, Cap Métiers Nouvelle Aquitaine, Alca, ...),

- et plus largement par l'ouverture du campus aux actions collectives engagées par les acteurs économiques sur le territoire.

## **C/ Les actions qu'il met en œuvre:**

### 1/ des actions de formation :

- de formations certifiantes, toutes voies de formation, en mixité de public et de parcours et tenant compte des besoins et des acquis des apprenants,
- incluant des modules de sensibilisations à l'entrepreneuriat, à la gestion de projet, au travail collaboratif,
- avec des équipes pédagogiques sensibilisées au développement de capacités et d'aptitudes individuelles à intégrer le changement, notamment par le développement de pédagogies « nouvelles »,
- des expérimentations de formes nouvelles d'enseignement, comme les formations en situation de travail (FEST),

### 2/ des actions de mise en relation :

- entre les équipes pédagogiques et les entreprises du campus, afin de co-construire les contenus et les modalités de formation,
- entre les publics et les entreprises, en amont de la formation s'il s'agit de trouver une alternance, pendant la formation par des interventions des acteurs économiques en formation et de fréquentes visites d'entreprises ou le déploiement d'une forme reconnue de formation tutorale, post-formation par un accompagnement à l'insertion ou la suite de parcours de formation
- avec les publics, dans le cadre d'un suivi personnalisé et le cas échéant un appui à la gestion des ruptures de parcours,
- avec les acteurs du Service Public de l'Emploi, les collèges et les lycées dans une logique d'information à l'orientation,
- entre les acteurs de la recherche, de la formation et de l'entreprise afin de favoriser l'émergence de projets communs,
- avec les acteurs de l'accompagnement et les entreprises pour la constitution de viviers de candidats à la formation et aux recrutements,
- avec les acteurs du territoire.

### 3/ des actions d'information :

- auprès des publics à propos des métiers, des parcours y conduisant et des différentes voies de formation,
- au niveau du territoire, contribuant ainsi à sa politique d'attractivité et de promotion,
- auprès des entreprises, en lien avec le développement de politiques vertueuses de gestion des ressources humaines, incluant la formation interne, le tutorat, l'accueil des nouveaux recrutés, ...
- auprès des apprenants sortants pour faciliter leur insertion,

- à destination des professionnels, en reconversion ou non, pour faire connaître les contenus et innovations de formation portées par le campus.

#### **D/ La gouvernance qu'il instaure :**

**L'organisation** de chaque « Campus Talents et Territoires de Nouvelle Aquitaine » sera singulière, parce qu'adaptée aux besoins et capacités propres à chaque territoire et secteur. Pour autant, l'organisation mise en place doit permettre à toutes les parties prenantes du Campus d'être représentées.

Le mode de **gouvernance** retenu pour le campus, au-delà du vote du budget et des orientations, **garantira une fonction de pilotage** pour l'atteinte des objectifs. Avec un Président issu du monde économique, le Conseil d'Administration du Campus labellisé comprendra chaque catégorie d'acteurs partie prenante du campus, auxquels seront associés un (ou des) représentant(s) de la Région, un (ou des) représentant(s) de l'Autorité Académique des diplômes délivrés par le Campus (Rectorat, DRAAF, DIRM, ARS), un (ou des) représentant(s) des entreprises impliquées dans le Campus, un (ou des) représentant(s) des collectivités locales concernées par le périmètre du campus.

Une organisation de préfiguration, avant la création du campus pourra être mise en place, afin de préparer la constitution du Consortium qui formulera et portera le projet de labellisation sur la base des objectifs, principes et modalités énoncés ci-dessus.

#### **4- Procédure d'obtention du label**

---

Afin d'obtenir le label, les candidats doivent satisfaire à ses critères d'attribution et faire acte de candidature en présentant un dossier reprenant les rubriques suivantes :

- Une présentation des membres du groupement et de leurs valeurs ajoutées respectives,
- Un diagnostic de la filière d'activité sur le territoire concerné, précisant ses besoins,
- Une auto-évaluation du niveau d'engagement et de respect de chaque critère présenté dans le présent cahier des charges, au paragraphe « 3- Critères d'attribution du label régional : principes, objectifs, actions et gouvernance », évaluée au moment du dépôt du dossier mais aussi visée à une échéance de 3 années,
- Le détail des actions mises en œuvre (actuellement et à partir de la labellisation) par le Campus au regard des différents enjeux présentés, avec les moyens afférents,
- Le dispositif de suivi et d'évaluation déployé, avec la définition de valeurs cibles pour les indicateurs principaux,

A l'issue de l'instruction du dossier, une présentation sera effectuée devant une commission ad hoc composée de représentants de la Région accompagnés d'experts en cohérence avec les périmètres du campus.

Pour se voir attribuer le label, le porteur s'engage à remplir les conditions définies dans le présent cahier des charges. Il veille au respect des engagements du Campus et garantit le respect des conditions d'octroi du label.

A partir de la notification d'attribution, le label « Campus Talents et Territoires de Nouvelle Aquitaine » est délivré pour 3 ans.

## **5- Les engagements associés à la délivrance du label**

---

Pour le Campus et ses membres, au moment de la délivrance du label et tout au long de sa période de mise en œuvre :

- Le respect d'une charte de communication incluant la signalétique et délivrée au moment de l'attribution du label,
- Le respect du présent cahier des charges, par lequel chaque partie prenante du Campus s'y retrouve, y contribue et s'y engage,
- L'inscription dans les feuilles de route régionales, notamment celles relatives à Néoterra, au développement de l'apprentissage en Nouvelle Aquitaine (comportant trois leviers : label qualité, carte contractuelle des formations et mutualisation des équipements et des locaux) ou au Schéma des Formations Sanitaires et Sociales,
- La recherche constante de financements privés,
- Des demandes de financements structurées dans le temps selon un programme prévisionnel de fonctionnement et d'investissement dans le cadre d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens.

Pour la Région, dans le cadre de ce Contrat d'Objectifs et de Moyens négocié avec les services, dont le volet financier sera actualisé annuellement :

- Des investissements nécessaires à l'accompagnement du développement du campus, sur de l'immobilier ou des équipements pédagogiques, culturels ou sportifs,
- Des investissements nécessaires à l'hébergement sur le campus,
- Des moyens financiers dédiés, le cas échéant, au fonctionnement du campus,
- Un accompagnement technique en amont du dépôt de la demande de label, explicitant les attendus et facilitant la constitution du consortium,
- Une information et un accompagnement sur les dispositifs de droit commun de la Région dont notamment : les aides au recrutement, les aides à la création d'entreprise, les appels à manifestation d'intérêt (FRIF, ...), aides à la mobilité internationale, soutien aux Projets Educatifs Jeunesse, ...
- Une équipe projet de techniciens régionaux mobilisés dans le cadre d'une mission d'expertise transversale.

## **6- Gouvernance du label régional**

---

Un Comité de Pilotage ad hoc, présidé par le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, se réunira au moins une fois par an, associant l'Etat – au travers des Autorités Académiques – à la Région.

Les campus labellisés y présenteront un bilan d'activité précisant les moyens et actions engagés, ainsi que les résultats obtenus (réalisations et impacts).

Un Comité d'experts pourra par ailleurs y être associé, afin d'évaluer les impacts du label, enrichir la réflexion et faire des préconisations.

Chaque année, le porteur du campus présentera au Comité de Pilotage un bilan d'activité précisant les moyens et actions engagés, ainsi que les résultats obtenus (réalisations et impacts). Ces échanges pourront donner lieu à une modification des valeurs renseignées dans la grille d'auto-évaluation du campus, dans une logique d'amélioration continue.

A l'issue des 3 ans, un bilan d'activité sera produit par le bénéficiaire du label à ses frais pour examen de la délivrance du label pour 3 années supplémentaires. Le bilan d'activité sera présenté au Comité de Pilotage des Campus, qui se prononcera sur le renouvellement ou le retrait du label.

Le retrait du label peut être prononcé en cas de non-respect par le détenteur des obligations définies dans le cahier des charges. Celui-ci peut intervenir en cas de manquement constaté pendant la période des 3 ans ou à l'issue de celle-ci.